



S'Barigmer Bladel



Mittelbergheim

Joyau du vignoble d'Alsace

n° 23 : Avril 2014

Bulletin municipal

L'Agenda

29 avril 2014 à 20h

Assemblée Générale

Association du Musée Viticole

1^{er} au 4 mai 2014

Exposition Palette d'Artistes

Association « S'Tulipel »

10 mai 2014 à partir de 13h30

Troc Plantes

2 chemin du Weingarten

27 mai 2014 de 19h à 22h

Conférence de Bien-Etre

Hôtel de Ville

Du 7 au 9 juin 2014

Mains d'artisans

Association « S'Tulipel »

Du 13 juillet au 12 octobre 2014

Ouverture du Musée Viticole

(Tous les dimanches après-midi
et jours de fête)

Du 26 au 27 juillet 2014

Fête du Vin

Syndicat viticole et Amicale des S.P.

Elections européennes

25 mai 2014

Aujourd'hui le nouveau conseil municipal est en place avec comme mission, être proche de nos concitoyens et faire aboutir les projets évoqués durant la campagne.

L'ensemble des concitoyens nous fait confiance car le futur de Mittelbergheim est lié à notre travail. Faisons toujours en sorte de mériter cette confiance et de ne pas la gaspiller.

Le planning du chantier de la rue de la montagne est respecté. Le chemin Ziegelscheuer est en phase d'achèvement et la fontaine Sinn sera à nouveau fonctionnelle dans les prochains jours.

Cette année encore, de nombreuses personnes se sont investies pour la réussite de cette évènement de qualité : la 8^{ème} édition de « Henter'm Kallerladel » a connu un énorme succès, sous un Soleil radieux.

Je voudrais également souligner l'effort concernant le nettoyage des caniveaux et des abords du village. Cela contribue aussi à l'image de marque de Mittelbergheim.

Le soleil et les beaux jours vous invitent à fleurir notre village. Je vous souhaite un beau printemps.

Le Maire : Alfred HILGER

Lundi de 16h00 à 19h00

Mercredi de 08h00 à 12h00

Mardi de 13h00 à 14h00

Jeudi de 16h00 à 19h00

Courriel : mairie@mittelbergheim.fr

Site : www.mittelbergheim.fr

OSTERPUTZ : UNE BELLE TRADITION ET UN GESTE CITOYEN

Cette année encore, un groupe composé d'élus et de bénévoles s'est réuni pour organiser le ramassage des déchets abandonnés : tour du village, sentier des Seigneurs, sentier des Espiègles et sentiers viticoles ont ainsi été nettoyés dans la matinée du samedi 12 Avril.

Les enfants des écoles primaire et maternelle conduits par leurs enseignants et accompagnateurs, avaient quant à eux ouvert la marche dès le jeudi, et collecté à eux seuls, 20 kg de déchets dans les quartiers qu'ils s'étaient répartis.

La fontaine de la Sinn, ses abords ainsi que l'entrée du village par la Enggass ont aussi fait l'objet de soins, de nettoyage et d'entretien par les proches riverains.

De nombreux habitants se sont également mobilisés pour désherber, balayer, entretenir les abords des propriétés, redonnant au village l'allure, la netteté et la propreté qu'il mérite.

Un grand merci à tous.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE : BONS GERANIUM

Afin d'embellir notre commune durant la période estivale, la commune a décidé de reconduire la fourniture de géraniums (5 géraniums ou autres fleurs pour jardinières par foyer).

Les administrés pourront retirer le bon au secrétariat de la mairie, le 7 mai de 9h à 11h et de 17h à 19h, puis à compter du 13 mai et jusqu'au 6 juin 2014, durant les heures d'ouverture au public.

Il est rappelé que ces plants sont offerts aux administrés afin d'embellir les façades des maisons de notre village visibles depuis la rue.



Les fleurs seront à récupérer uniquement chez les horticulteurs HERZOG à Mittelbergheim ou ROMAIN à Barr.

RENOUVELLEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Nous vous rappelons que les cartes nationales d'identité délivrées à compter de 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs.

Toutefois la Turquie, la Serbie, le Maroc et Malte n'acceptent pas les cartes périmées.

Le renouvellement pourra être fait dans le cas d'un départ pour l'un de ces quatre pays uniquement sur présentation d'une réservation.

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de la mairie sera fermé du jeudi 1er mai au lundi 12 mai 2014 inclus.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter :

M. le Maire Alfred HILGER Tél. 03 88 08 03 44 / Port 06 83 17 67 76

Anniversaires

80 ans

Monsieur JANEL Gérard

Né le 11 juin 1934, domicilié 13 rue Lecaillon

85 ans

Monsieur LEININGER Ernest

Né le 6 mai 1929, domicilié 26 rue des Vosges

Monsieur SELTZ Pierre

Né le 27 juin 1929, domicilié 8 chemin Holzweg

90 ans

Madame ADAM née FINCK Marguerite

Née le 20 avril 1924, domiciliée 27 rue Principale

Noces d'Or

Monsieur et Madame PIERRU Gaston

Mariés le 10 juillet 1964, domiciliés 81 rue Principale

Etat civil

Naissances

Suzie WANTZ

Née le 25 janvier 2014 à Sélestat

Fille de Stéphane WANTZ et d'Emmanuelle WANTZ-GUINOT

Jade, Rose MATZKE

Née le 8 février 2014 à Sélestat

Fille de Pierre MATZKE et de Catherine SELTZ

Romain, Jean MAPPUS

Né le 5 mars 2014 à Sélestat

Fils d'Alexandre MAPPUS et d'Elodie SELTZ

Gabin WINTERBERGER

Né le 7 avril 2014 à Sélestat

Fils de Sébastien WINTERBERGER et d'Anne WEBER

ECOLES

L'école primaire prépare une classe découverte dans le Jura au mois de mai.

De nombreuses actions collectives leur ont permis de collecter de l'argent qui a minoré le prix individuel du voyage. La commune a quant à elle participé à hauteur de 1540 €.

L'école maternelle lance un appel au don de tricycles ou trottinettes d'occasion pour enfants de 3 à 6 ans.

RAPPEL DES FONDAMENTAUX CONCERNANT LES INCIVILITES

Brûlage des déchets verts

Le maire de la commune est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Cette interdiction est également motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publiques, pour prévenir d'une part, les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés.

Bruits de voisinage

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Sont généralement compris comme bruit de voisinage :

- des cris d'animaux et principalement les aboiements
- des appareils de diffusion du son et de la musique
- des outils de bricolage et de jardinage
- des pétards et pièces d'artifice
- bruit de certains équipements fixes comme ventilateurs et climatiseurs
- appareils de production d'énergie comme les compresseurs.

Elimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel est interdite.

L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.

La mise en fourrière d'animaux errants:

Le maire prescrit que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés (article L. 211-22 du Code Rural).

DEMARCHAGE COMMERCIAL ET PHOTOVOLTAÏQUE, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Certaines entreprises d'installation photovoltaïque démarchent à domicile pour vous vendre une installation. Quels sont les précautions à prendre et les points de vigilance ? Voici quelques **astuces** :

- Posez-vous la question de savoir si vous avez réellement besoin de cet équipement.
- Ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial.
- Si on vous propose une gratuité de l'installation ou de belles rentrées d'argent, exigez un document écrit ! Attention aux crédits cachés !
- Prenez en compte les surcoûts : raccordements, taxe d'utilisation du réseau public d'électricité, coût de remplacement de l'onduleur tous les 10 ans environ et assurances éventuelles.
- Contactez votre Espace Info Energie pour avoir des informations complémentaires sur ce qui vous est proposé.
- Prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et de les comparer avant de prendre une décision.
- Vérifiez les qualifications des professionnels (Reconnu Grenelle Environnement).
- Privilégiez les installateurs locaux qui interviendront plus rapidement sur le chantier du fait de la proximité géographique.



Toute installation est soumise à une déclaration de travaux et à l'avis des architectes des bâtiments de France (A.B.F.).

L'ENIGME DES « HAASENGRUBEN »

A la suite de nombreuses plaintes adressées au bailli de Barr, nous découvrons l'existence des Haasengruben dans divers documents datés de 1657, de 1659 et dans une contestation de 1668 avec les nobles d'Andlau au sujet de leur démolition.

Il ne pouvait pas s'agir de terrier (les lièvres n'en ont pas), ni de tombes bien que mentionné dans des documents de la paroisse protestante.

En fait, il s'agit de fosses profondes, tout simplement de « fosses à loups » « On prend le loup dans des fosses dont l'ouverture est de neuf à dix pieds en carré et de pareille profondeur ; il est bon qu'elles soient plus larges dans le fond et de tous les côtés que par le haut, afin que le loup ne puisse pas sauter ni monter pour en sortir ». Ces fosses en forme de poire étaient parfois partiellement maçonnées.

Il semble qu'il s'agisse effectivement de fosses profondes (jusqu'à 3 m) et dangereuses puisque non seulement des enfants mais aussi des adultes ne pouvaient s'y extraire sans aide extérieure. Il est possible que ces « fosses » aient été creusées dès le XVI^e siècle, en tous les cas avant la guerre de Trente ans (1619) pour protéger le village des loups. On en comptait 65, certaines de ces fosses étaient nouvelles (54) et d'autres plus anciennes (21). On les trouvait tout autour du village dont au Bischwy, à la Westermatten et au Runss.

De nombreuses plaintes sont rapportées au bailli et consignées. Ainsi en 1657, Claus Bertschen affirme que sa fille (il en avait trois) était tombée dans un Haasengrube au Bischwy et qu'elle serait certainement morte si elle n'avait pas été secourue. Il en est de même pour Andres Bronner, alors âgé de 10 ans, qui s'est blessé en tombant dans la fosse. Urban Heisch, ancien écoutête de l'évêché à Blienschwiller, atteste que pendant les troubles de la guerre (de Trente Ans) voici plusieurs années, alors qu'il était interdit de se déplacer et de traverser les villages, il était aussi tombé dans un trou au Bischwy et pensait ne pas

survivre. Ces fosses avec le temps s'étaient remplies d'eau comme le témoigne Kunigunde, l'épouse de Claus Bitterlin, dont l'enfant est resté pendant plus d'une heure dans l'eau jusqu'au cou et l'ayant cherché, elle ne l'avait pas entendu crier. Ainsi, la femme de Barthel Keyser est tombée dans un de ces trous avec sa hotte (mit dem Rückkorb) et y est restée accrochée et eut beaucoup de mal à s'en extraire. Un bourgeois d'Andlau à Mittelbergheim, Anthoni Munsch qui soupçonnait un jeune étranger de vouloir l'enterrer dans une Haasengrube, l'agressa en dehors du village, le jeta à terre et le frappa à la tête et sur tout le corps et l'abandonna au sol.

Selon un décret établi à Barr au mois de mai 1659, il fut demandé aux habitants de Mittelbergheim de démanteler et de raser les Haasengruben. Les propriétaires des terrains où se trouvaient ces fosses devaient les combler et les détruire dans les 14 jours suivant ce décret sous peine d'une amende de 5 Pfund pfennig. Or lors de la conférence qui s'est tenue en 1662 à la Bürgerstube entre le représentant de l'Evêque, le Stettmeister et l'Ammeister de Strasbourg et les nobles von Andlau, il a été constaté que la communauté du village n'avait rien entrepris. Bien au contraire Antoine Munsch creusa, entre temps, sept nouvelles fosses.

Devant les dangers que représentaient ces fosses et bien que ce fût une ancienne tradition, il fut décidé de différencier les nouveaux et les anciens « pièges ». Les nouveaux devaient être remblayés, quant aux anciens, ils feraient l'objet d'un examen pour définir le degré de risque. Seulement les quelques pièges à haut risque seraient supprimés après avis d'une commission constituée des représentants des trois parties. Aucun de ces pièges n'est parvenu jusqu'à nous. Il faut dire que les loups, eux aussi ont disparu.

Patrick FOURNIAL

LE SYNDICAT VITICOLE

Retour sur la 8ème édition de « Henter'm Kallerladel »

Le dimanche 6 avril, la 8ème édition de la journée « caves ouvertes » a connu une belle fréquentation, portée par une météo particulièrement favorable. Cette vitrine des talents et de la créativité des villageois est désormais un rendez-vous prisé des amateurs d'art, d'artisanat ou d'architecture, et de touristes venus parfois de très loin. Nous remercions donc tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Par ailleurs nous souhaitons rappeler que la manifestation se déroule dans un cadre réglementaire défini, qui précise notamment les points suivants :

- Les animations ne peuvent avoir lieu que sur le domaine privé, l'occupation des lieux publics pouvant poser des problèmes de responsabilité en cas d'incident.
- L'élaboration et la vente de repas ou de boissons doit se faire par un professionnel ou sous couvert d'une association.
- La diffusion de musique en public est soumise au paiement d'une redevance auprès de la SACEM.

Le respect de ces principes de fonctionnement est essentiel, car tout manquement met en péril la pérennité de la manifestation et engage directement la responsabilité du Syndicat Viticole qui en est l'organisateur.

Nous ne manquerons pas de vous préciser les conditions dans lesquelles la prochaine édition se déroulera. Celle-ci est prévue les samedi 11 (après-midi) et dimanche 12 avril 2015. Nous comptons sur votre présence !

D'ici là, pour toute question ou suggestion, vous pouvez contacter notre secrétaire Nicolas Wittmann (nicolas.wittmann@wanadoo.fr) ou moi-même (stephane.wantz@wanadoo.fr).

La Fête du Vin aura lieu les 26 et 27 juillet.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Pour le Syndicat Viticole :
Stéphane WANTZ, président.

LA PAROISSE PROTESTANTE DE MITTELBERGHEIM

La paroisse protestante sur la « toile »

Retrouvez également les infos paroissiales sur son blog
<http://uepal-mittelbergheim.blogspot.fr/>

Concert

Vendredi 2 mai, 20h30 nous accueillons le « David Chor » de Bad Belzig, une ville du Brandebourg, de passage en Alsace. Au programme : 3 œuvres de Carl G. Reissiger (né à Belzig en 1798) : Magnificat, In die Augustiae, Veni sancte spiritus et d'Antonin Dvorak, la Messe en ré majeur. Le chœur est dirigé par Winfried Kuntz. À l'orgue le professeur Hartmut Leuschner-Rostoski.

Un concert d'une grande qualité ! À ne pas manquer !
Plateau à la sortie.

« Mittelbergheim : Paroisse en fête »

La date retenue est le 15 juin, pour un temps de rencontre, de fête et de partage pour tous les villages faisant partie de notre paroisse et de notre consistoire.

Au programme : culte festif à 10h30 ; repas dans le jardin du presbytère (diverses grillades, knacks, et à partir de 17h00 : tartes flambées) ; animations pour les enfants l'après-midi.

Une feuille d'invitation et d'organisation sera distribuée courant du mois de mai. Cordiale invitation à tous !

Excursion de la paroisse « Moselle Sud »

Le 22 juin, nous accueillerons pour la journée les paroisses protestantes de Moselle-Sud qui sont en excursion paroissiale avec leur pasteur Régine Lehner.

Depuis l'année 2013, un regroupement de 6 conseils presbytéraux appelé « Moselle Sud » (Abreschviller, Avricourt, Lafrimbolle, Lixheim, Dieuze et Sarrebourg) mettent en commun leurs ressources pour installer une équipe de pasteurs et de laïques pour servir ce territoire vaste en manque de moyens ! Pour l'heure Régine Lehner dessert, seule, ce territoire de 144 communes, 3 cantons, 2 sous-préfectures !

Caté - Promo 2002

Le catéchisme préparant à la confirmation en 2016 débutera en septembre pour les jeunes nés en 2001. Ceux qui souhaiteraient faire leur confirmation, ou demander le baptême, sont priés de se signaler au presbytère de Mittelbergheim. Les jeunes recevront leur Bible au cours du culte de rentrée en septembre.

Pasteur Pascal HETZEL

L'AGE D'OR DE MITTELBERGHEIM

Rencontre des aînés le jeudi 8 mai 2014 à 15h à la salle paroissiale. C'est la dernière réunion du cycle.
Prochaine rencontre après les vendanges probablement au mois de novembre.

Andrée, Thérèse, Maurice

LE MUSEE VITICOLE

- Le 29/04/2014 - 20h. à la mairie, nous invitons cordialement à l'Assemblée Générale de notre association toutes les personnes intéressées, ainsi que celles qui nous soutiennent en nous consacrant du temps bénévole, ou par les cartes de membre. Après le bilan de l'exercice écoulé et avoir présenté nos nouveaux projets, nous partagerons le verre de l'amitié.
- Dès à présent nous pouvons nous féliciter de l'affluence dont notre musée a bénéficié au cours de l'année 2013 : un total de plus de 800 visiteurs en a franchi la porte. Principalement les dimanches après-midi du 14 juillet au 13 octobre, grâce à 14 bénévoles qui se sont relayés pour assurer la garde du musée et apporter aux visiteurs des explications sur l'usage des objets et les anciennes pratiques viticoles. Que ces bénévoles en soient vivement remerciés.

En dehors des visites individuelles, nous recevons de plus en plus de groupes auxquels nous présentons également l'histoire et toute la richesse architecturale de notre village. Depuis le début du mois de mars de cette année nous avons accompagné deux visites de ce type, et avant la fin du mois de juin nous aurons le plaisir de faire découvrir les beautés de notre village à quatre autres groupes.

Le Comité du Musée Viticole.

TAI JI QUAN et QI GONG

L'Épée Comme un Pinceau.

Pratique libre en été et journée-découverte en automne :

deux occasions de vous associer à nos moments de Qi Gong ou de Tai Chi Chuan, ouverts à tous :

- du 30 juin au 04 juillet, tous les matins de 6h30 à 7h30, séances au lever du jour, au Rippelsholtz
- le 13 septembre de 14h à 18h, séances de découvertes au Dojo, 53 rue Principale (reprise des cours 15/09)



Bienvenue pour ces pratiques de bien-être.

Renseignements au 03 88 08 43 91 ou au 03 68 05 30 78 / www.dojo-gilg.com

Sophie Gilg et Philippe Krieg

TROC PLANTES ET JARDINAGE AU NATUREL

Vous avez des plantes d'intérieur, annuelles, potagères ;

Des plants à repoter, des semis, des graines ;

Et éventuellement des pots, des vases, paniers dont vous voudriez vous défaire ;

Vous avez envie de troquer des plantes contre pots de confiture, jus de fruits et autres produits faits maison ?

Venez participer au troc organisé le 10 Mai 2014 à partir de 13h30

Chez Noëlle et Roger Nuss, 2 Chemin du Weingarten.

Deux intervenants : Jean Luc Meyer et Marcel Zeyssolff seront là pour parler de leurs spécialités respectives : plantation des tomates et leurs soins, décoctions et purins de plantes.

COURS DE GYMNASTIQUE

Un cours de Pilates, Gymnastique douce et correctrice débute à la salle de l'hôtel de ville (1^{er} étage).

Les cours se dérouleront :

- Les jeudi matin de 9h à 10h
- Les jeudi en soirée de 19h à 20h

Coût d'une séance : 10 €

Séance de découverte gratuite le Jeudi 15 mai 2014 à 9h et à 19h. Merci de venir avec un tapis de gym (tapis de sol).

Renseignements :

Sophie Coindre-Leblanc, Masseuse Kinésithérapeute

2 chemin de l'Oberberg / 03.88.08.53.01